

Exposé des qualifications

Document détaillé établi en application de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome et du paragraphe 6 de la Résolution de l'Assemblée des États Parties relative aux modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges à la Cour pénale internationale

Le Gouvernement de la République de Maurice soumet par la présente la candidature du juge Vinod Boolell à un poste de juge de la Cour pénale internationale en vue des élections qui se tiendront lors de la dixième session de l'Assemblée des États Parties à New York, du 12 au 21 Décembre 2011.

La candidature du juge Vinod Boolell, dont le curriculum vitae est joint en annexe, en anglais et en français, a été retenue, aux termes du sous-alinéa ii) de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome, selon « la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de Justice prévue dans le Statut de celle-ci ».

Le juge Vinod Boolell se présentera sur la Liste A regroupant les candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire » (cf. le sous-alinéa i) de l'alinéa b) du paragraphe 3 et le paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de la Cour).

Le juge Vinod Boolell remplit toutes les conditions d'expérience et d'ancienneté requises pour pouvoir être nommé aux plus hautes fonctions judiciaires comme l'exige l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de la Cour.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire pour un candidat inscrit sur la Liste A de remplir les autres conditions, requises pour la Liste B, le juge Vinod Boolell possède toutefois la compétence et l'expérience visées au sous-alinéa ii) de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36, ce qui fait de lui un candidat pouvant également prétendre à la Liste B.

Avec plus de quarante années de carrière, le juge Vinod Boolell bénéficie d'une vaste expérience en droit. Il a en effet été juge en République de Maurice et pour la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK), mais aussi avocat, procureur et professeur dans des matières comme le droit pénal et la procédure pénale, les procédures de présentation de la preuve, les Droits de l'Homme, le droit constitutionnel, le droit administratif et le droit du travail.

Le juge Vinod Boolell est actuellement juge au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et est basé à Nairobi. Il a été le premier Président de ce Tribunal, qui a initié l'une des plus importantes réformes du système judiciaire au sein des Nations Unies, du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Ses tâches ont trait à la gestion de l'ensemble des conflits entre les membres du personnel des Nations Unies et le Secrétaire général. Ces conflits concernent le plus souvent les contrats de travail, dont les ordonnances provisoires aux fins de suspension de mesures administratives concernant un contrat de travail, les questions d'ordre disciplinaires ou financières et la médiation. Il a en outre étroitement participé à la rédaction du Règlement de procédure de ce Tribunal, qu'il a eu l'honneur de présenter à la Sixième Commission de l'Assemblée générale pour approbation. Le Règlement a été validé sans la moindre modification.

De 2002 à 2009, le juge Vinod Boolell a exercé les fonctions de juge international pour la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nommé doyen par intérim des juges internationaux au Kosovo en 2008, il a occupé ce poste jusqu'à la fin de la mission en février 2009. Il avait également la responsabilité de gérer la transition sans heurt du système de justice internationale des Nations Unies à celui de la Mission de l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Au cours de son mandat, il a procédé à des enquêtes et siégé en tant que président dans des affaires criminelles très en vue qui impliquaient des meurtres commis contre des groupes ethniques, des crimes de guerres, le trafic d'êtres humains, le terrorisme et la criminalité économique. Bon nombre de ces affaires comportaient

un élément relatif à la protection des témoins et victimes, un sujet sensible à propos duquel le juge Vinod Boolell a désormais acquis une vaste expérience. Il a également traité des questions en phase préliminaire, telles que mesures de détention, confirmation d'actes d'accusation et entraide judiciaire internationale, dont les demandes d'extradition de criminels présumés.

De mars 2001 à avril 2002, le juge Vinod Boolell a servi de « mentor » judiciaire auprès du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme au Cambodge. Il a, à ce titre, été conseiller auprès de juges et procureurs de la Cour Suprême de ce pays ; il a formé des juges et des greffiers, préparé divers matériels de formation, et participé aux travaux de réformes d'ordre légal et judiciaire. Il s'est intéressé à l'application des Droits de l'Homme dans le système de justice pénale, à la Cour pénale internationale et au statut du tribunal chargé de juger les responsables Khmers rouges.

Le juge Vinod Boolell a également traité de nombreuses affaires criminelles très en vue, lorsqu'il était procureur de 1972 à 1987 et juge à la Cour Suprême de Maurice de 1988 à 1998.

Il a enseigné le droit pénal et la procédure pénale à des étudiants en droit ainsi qu'à la police à l'Université de Maurice pendant plus de quinze ans. Il est de nationalité mauricienne exclusivement et maîtrise l'anglais et le français.

* * *